



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Le dix-huit novembre deux mille vingt et un, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le quinze novembre 2021, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET, Mike ROUSSEAU et Caty TOUTAIN

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ** :

Monsieur Renaud BILLET qui a donné pouvoir à Caroline RASTELLO,

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Pascal FERRET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2021, ce qui est accepté à l'unanimité.

## 1. Compte-rendu du Conseil d'école

M. ROSSET Alexandre fait un compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 08 novembre 2021. La commune va répondre favorablement à certaines demandes des enseignantes.

## 2. Prise en charge des Dépenses d'Investissements avant le vote du budget primitif de 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2021, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre– Libellé nature	Crédits ouverts en 2021 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – Immobilisation incorporelles	0.00	0.00
21 – Immobilisations corporelles	256 400.00	64 100.00
23 – Immobilisations en cours	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>256 400.00</b>	<b>64 100.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## 2. Révision du loyer de l'Appartement Communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement communal, situé au-dessus de l'école, au 21 chemin du Cap d'Arly, est loué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les conditions actuelles de location sont les suivantes :

- Loyer mensuel de 435.00 €,
- Charges mensuelles de 65,00 €.

Dans le contrat de location, il est stipulé que le loyer sera automatiquement révisé à la date d'anniversaire soit le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Monsieur le Maire souhaite que le loyer mensuel reste inchangé pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** cette proposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette location.

## 3. Encarts Publicitaires dans le bulletin municipal de 2021

En 2022, la commune fera paraître un bulletin municipal en début d'année pour informer les administrés. Il sera édité en 200 exemplaires. La commune a fait le choix de gérer en direct les insertions publicitaires. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs ci-dessous pour une parution dans le bulletin municipal :

Taille de la Page	Prix en euros
1/4 de page	100 euros
1/8 de page	50 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les tarifs des encarts publicitaires proposés ci-dessus.

## 4. Bulletin Municipal 2021

Les différents articles ont été répartis entre tous les conseillers. Un mail est envoyé aux associations pour qu'elles puissent préparer un article à insérer dans le bulletin.

## 5. Travaux pour l'année 2022

Monsieur le Maire souhaite définir les travaux à réaliser pendant l'année 2022 afin de demander des éventuelles subventions.

Après échange, les travaux envisagés pour l'année 2022 seraient :

- Changement de la chaudière,
- Canalisations des eaux pluviales qui se jettent dans l'aqueduc,
- Rénovation des jeux enfants situés au bout de la boucle du Plan,
- Rénovation et isolation de la toiture de la salle polyvalente.

## 6. Repas des Aînés 2021

Monsieur le Maire souhaite réorganiser cette année le repas des aînés.

Après échange, il est convenu que le repas des aînés sera réalisé le dimanche 06 février 2022. En effet, le calendrier est trop juste pour pouvoir le faire avant la fin de l'année 2021.

## 7. Questions Diverses

### 7.1 Les Mercredis de Césarches

La garderie du mercredi mise en place depuis septembre plaît beaucoup aux enfants présents. Cependant, pour la 1<sup>ère</sup> période, la fréquentation est faible.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir aux enfants extérieurs de la commune à partir de janvier 2022.

Après discussion, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

### 7.2 Colis gourmand

Monsieur le Maire propose d'offrir un colis gourmand pour la fin d'année à tous les agents ainsi qu'aux bénévoles de la bibliothèque.

Après échange, le panier gourmand est validé pour un budget de 30 € TTC par panier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 17 décembre 2021 à 19 heures.**



Le Maire,  
Hervé MURAZ-DULAURIER